

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 12 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? ») et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.*

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

*Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?***

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique)	
Évreux Portes de Normandie	
Commune et département EURE	
Adresse :	
M. Le Président <u>9 Rue Voltaire, 27000 Évreux</u>	
Téléphone:	<u>02 32 31 92 92</u>

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

- ☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée
- ☒ Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
 - ☒ Liste nationale : item n° 4.....
 - ☐ Liste locale 1 (1er décret du 9/04/11) : item n°
 - ☐ Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) : item n° (en cours d'établissement)

ETAPE 1

Mon projet et NATURA 2000

1- Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

-a. Nature du projet, de la manifestation sportive/culturelle ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, .., etc...).
Epandage agricole des boues de la station d'épuration de Gravigny.

-b. Localisation et cartographie

Joindre **une carte de localisation précise du projet**, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une **photocopie de carte IGN au 1/25000^e** (comportant un **titre explicite**, une **légende**, une **échelle** et une **orientation**) et un **plan descriptif du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction ¹

Le projet est situé dans sur les communes suivantes :

Commune	Code postal	Surface totale
AIGLEVILLE	27120	5,43
AUTHEUIL AUTHOUILLET	27490	11,52
AVIRON	27930	29,69
CHAMBOIS	27240	99,78
BACQUEPUS	27930	50,77
BERENGIVILLE LA CAMPAGNE	27110	6,84
BERNIENVILLE	27180	19,08
LA BONNEVILLE SUR ITON	27190	10,88
CAUGE	27180	6,80
CHAIGNES	27120	128,13
CHAMBRAY	27120	9,53
LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX	27930	2,50
CHAVIGNY BAILLEUL	27220	65,63
MARBOIS	27160	77,87
CLAVILLE	27180	25,81
LE CORMIER	27120	13,48
MESNILS SUR ITON	27240	126,36

¹ Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

EMALLEVILLE	27930	2,50
EMANVILLE	27190	3,28
FAINS	27120	3,20
FAUVILLE	27930	5,57
LA FORET DU PARC	27220	22,79
GADENCOURT	27120	11,53
LA BARONNIE	27220	47,07
GAUCIEL	27930	1,17
GAUVILLE LA CAMPAGNE	27930	111,46
GROSSOEUVRE	27220	123,89
GUICHAINVILLE	27930	8,90
HECOURT	27120	14,06
HUEST	27930	109,00
JUMELLES	27220	7,25
LE MESNIL FUGUET	27930	59,95
MISEREY	27930	9,00
NOGENT LE SEC	27190	12,75
ORMES	27190	56,79
LE VAL DORE	27190	58,74
PORTES	27190	19,51
PREY	27220	59,72
QUITTEBEUF	27110	43,48
SACQUENVILLE	27930	7,37
ST ANDRE DE L EURE	27220	1,26
ST GERMAIN DE FRESNEY	27220	6,09
ST GERMAIN DES ANGLES	27930	10,90
ST LUC	27930	29,22
ST MARTIN LA CAMPAGNE	27930	37,46
ST SEBASTIEN DE MORSENT	27180	95,65
SASSEY	27930	3,17
TOURNEDOS BOIS HUBERT	27180	72,57
TOURNEVILLE	27930	9,69
LE VIEIL EVREUX	27930	113,24
VILLEGATS	27120	88,21
SYLVAINS LES MOULINS	27240	4,68
VILLIERS EN DESOEUVRE	27640	32,81
TOTAL		1 994,03

N° Département : 27....

Lieu-dit :

Référence cadastrale : Section : Numéro :

-En site(s) Natura 2000 ? Non

A chaque DDT (et UT EA) de rajouter la liste des sites Natura 2000 selon le département considéré

☐ Site Natura 2000 « FR

☐ Site Natura 2000 (autre département,...) :

-Hors site(s) Natura 2000 ? A quelle distance ?

-Les zones Natura ZSC les plus proches sont présentées ci-après (avec les distances aux premières parcelles d'épandage) :

Nom de la zone de protection	Numéro de référence	Contenance du plan d'épandage concerné	Parcelle concernée la plus proche	Distance à la parcelle la plus proche
Vallée de l'Eure	FR2300128	Gadencourt	55-43	0 km
Risle, Gueil Charentonne	FR2300150	Groslaye sur Risle	40-12	13 km
Les étangs et mares des forêts de Breteuil et de Conches	FR2302012	Le Chesne	53-10	2 km

c. Étendue du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 1994 (ha) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

temporaire (ex : phase chantier) :

- | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|---|
| - < 100 m ² | ☐ | de 1 000 à < 10 000 m ² (1 ha) |
| - de 100 à < 1 000 m ² | ☐ | > 10 000 m ² (> 1 ha) |

permanente :

- | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|---|
| - < 100 m ² | ☐ | de 1 000 à < 10 000 m ² (1 ha) |
| - de 100 à < 1 000 m ² | ☐ | > 10 000 m ² (> 1 ha) |

Surface totale :

- | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|---|
| - < 100 m ² | ☐ | de 1 000 à < 10 000 m ² (1 ha) |
| - de 100 à < 1 000 m ² | ☐ | > 10 000 m ² (> 1 ha) |

2- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

3- Emprises en phase chantier : (m.)

4- Nombre de participants (le cas échéant) : Nombre de spectateurs (le cas échéant) :
.....

5- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....

-d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention :

1- Projet, manifestation :

☐ diurne

☒ nocturne

2- Durée précise (des travaux, de la manifestation ou de l'intervention) si connue : < 1 mois. (jours, mois), au printemps et à l'automne

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ de 1 an à < 5 ans

☒ 1 mois à < 1 an

☐ permanent (> 5 ans)

3- Période ou date précise si connue :
(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

☒ Printemps

☒ Automne

☐ Été

☒ Hiver

4- Fréquence :

☒ unique

☒ chaque mois

☐ chaque année

☒ autre (préciser) :

-e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Epandages de boues à une dose moyenne d'environ 2,9TMB/ha.

.....
.....
.....

-f. Budget (notamment pour les manifestations sportives)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :(en TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- ☐ <5 000 €
- ☐ de 5 000 à < 20 000€
- ☐ de 20 000 à < 100 000 €
- ☐ > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Prélèvements d'eau
- ☐ Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
- ☐ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☐ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Déchets consécutifs à une manifestation sportive ou culturelle (ex : signalétique, déchets plastique...)
- ☐ Piétinements
- ☐ Bruits
- ☐ Autres incidences

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

Toutes les précautions sont prises pour ne pas impacter la périphérie des parcelles épandues : Afin d'éviter toute nuisance olfactive, les boues seront enfouies immédiatement après les épandages.

Les distances d'exclusions réglementaires vis-à-vis des habitations, fossés et eaux superficielles seront respectées.

Des analyses de valeur agronomique des sols et des boues seront effectuées afin d'adapter au mieux la dose en fonction des besoins des cultures. Il n'y aura donc pas de risques de lessivage de l'azote ou du phosphore, présents dans les boues.

Des analyses ETM et CTO seront réalisées sur les boues avant les épandages pour valider leur conformité à la réglementation. Les sols bénéficieront également d'un suivi afin de s'assurer que leur teneur en ETM n'est pas impactée par les épandages.

Une citerne à lisier assurera l'acheminement des boues jusqu'aux parcelles à épandre. L'impact de ce transport demeure insignifiant sur le trafic routier à proximité de l'unité ou du périmètre des épandages.

Les voies secondaires desservant les parcelles sont nombreuses. Elles sont régulièrement empruntées par du matériel agricole, le passage des citernes ne sera donc pas problématique. Chaque commune sera concernée chaque année sur une durée de 1 mois au printemps et à l'automne.

L'ensemble des prescriptions réglementaires régissant la circulation des véhicules lourds sera respectée par les prestataires assurant le transport des boues. En cas de fuites ou déversements accidentels sur la chaussée, un nettoyage des zones concernées serait entrepris le plus rapidement possible.

Les épandages sont réalisés avec du matériel classique, aux périodes des travaux agricoles courants (moisson, labours, semis..). Ils ne modifient pas la structure paysagère.

La zone d'influence ne dépassera par conséquent pas les limites des parcelles épandues.

Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- ☒ **Non.** Vous pouvez passer à la partie « Conclusions »
☐ ~~**Oui.** Il est nécessaire de compléter la partie suivante~~

ETAPE 2 Incidence(s) potentielle(s) de mon projet
--

1- Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

2-1-1- Usages / occupation du sol :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Prairie de pâturage / fauche
- ☐ Culture (à préciser) :
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (randonnée, VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Sylviculture
- ☐ Construite (ex : parking, constructions diverses) :
- ☐ Non naturelle (ex : dépôt, décharge sauvage) :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :
- ☐ Aucun

Commentaires :

.....
.....
.....

2-1-2 - Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Définitions :

Le Document d'Objectifs (DOCOB)

Document de planification multi-partenaire destiné à organiser la manière dont les acteurs du site devront prendre en compte, par des moyens décidés localement dans la concertation, les impératifs de Natura 2000.

Il définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en oeuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet.

Habitat naturel : Milieu naturel ou semi naturel (terrestre ou aquatique) qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).

Habitat d'espèce : Ensemble des lieux, caractérisés par leurs conditions géographiques, physiques et biotiques, permettant la vie et la reproduction de l'espèce. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce animale ou végétale en danger, vulnérable, rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe I de la directive « oiseaux » + espèces migratrices régulières et pour lesquelles doivent être désignées des Zones de Protection Spéciales, - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive

« Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

Etat de conservation d'une espèce et/ou d'un habitat:

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance des populations de cette espèce, la structure et les fonctions de cet habitat, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membre.

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre :			
Milieux forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :			
Milieux rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Bloc			
	Autre :			
Zones humides	Fossé			

	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre			
Autre type de milieu	Tunnel			
	Lisière			
	Autre			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Plantes			
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Poissons			
Insectes			
Oiseaux			
Mammifères terrestres			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

2- Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

2-2-1 -Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés dans le 2-1-2

Exemple : cas d'une manifestation sportive

	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
<i>Exemple : pelouse calcaire</i>	<i>100m2</i>	<i>Passage de participants (itinéraire)</i>	<i>Piétinement</i>	

** il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site.*

2-2-2 -Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées dans le 2-1-2

Groupe d'espèce	Incidences potentielles	Population touchée	Remarques
<i>Ex : oiseaux</i>	<i>Dérangement</i>	<i>Bondrée Apivore</i>	<i>Hors période de nidification</i>

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

☐ Réversible

☐ Irréversible

.....
.....
.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- ☐ Réversible
- ☐ Irréversible

.....
.....
.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

- ☐ Réversible
- ☐ Irréversible

.....
.....
.....

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

- ☐ Non
- ☐ Oui

A préciser :
.....
.....

Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives ?

- ☒ Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur
- ☐ Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *EUREUX*

Le (date) : *7 Décembre 2015*

Signature :

Cachet :

Nb : Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)

ANNEXE 1 : Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

1. Trouver l'information sur les sites Natura 2000

- Information cartographique **CARMEN** sur le site internet de la DRIEE :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map

- **DOCOB** (document d'objectifs) sur le site internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-d-objectifs-r384.html>

- **Formulaire Standard de Données (FSD)** du site Natura
sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

2. Trouver l'information sur la procédure d'évaluation des incidences

➡ Sur le site internet de la DRIEE

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-etudes-d-incidence-r378.html>

➡ Sur le portail Natura 2000 du Ministère (MEDDTL)

<http://www.natura2000.fr/spip.php?article67>

- **Les guides méthodologiques nationaux**
sur le portail Natura 2000 du Ministère (MEDDTL)

<http://www.natura2000.fr/>

- **Guide pour l'évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura (2011)** :

<http://www.natura2000.fr/spip.php?article228>

- **Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura (2007)**

ANNEXE 2 : Descriptif du projet

Il s'agit du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Gravigny. L'ensemble des zones NATURA 2000 présentes aux environs du périmètre épandable sont décrites dans le chapitre **E. Etude Environnementale §8. Zones de protection de la nature /Zones Natura 2000** de l'étude préalable. Le descriptif précis de ces zones figure dans une annexe spécifique de ce même dossier.

ANNEXE 3 : Cartographie du projet

La localisation de la zone NATURA 2000, à l'échelle 1/25 000^e, figure dans les cartographies parcellaires présentées par agriculteur dans une annexe spécifique du dossier de déclaration.

Un plan général de ces zones au 1/50 000^e figure en annexe du présent document.